

Roussel  
Cabaye  
& Associés

**Maître Jeanne GIRAUD**  
**SELARL ROUSSEL-CABAYE ET ASSOCIES**

Avocat associé au Barreau de Marseille

11A rue Armény – 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.91.33.14.59 – **site internet : [www.rousselcabaye.fr](http://www.rousselcabaye.fr)**

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**D'UN APPARTEMENT** d'une superficie loi Carrez de **35,05 m<sup>2</sup>**  
situé au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble en copropriété  
sis à CASSIS (13260), 9 rue de La Ciotat,

**MISE A PRIX : 140.000,00 €**

**Visite le lundi 20 avril 2026 de 10 h à 11 h**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU**

**LE MERCREDI 29 AVRIL 2026 à 9 heures 30 du matin**

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,  
siégeant Salle n° 8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE.

**DESIGNATION DU BIEN**

**MIS EN VENTE :**

Un appartement **lot n° 2**, situé au 1<sup>er</sup> étage d'un  
immeuble en copropriété sis à CASSIS (13260),  
9 rue de La Ciotat, cadastré lieudit « RUE DE LA  
CIOTAT » section CH numéro 92 pour 1 a 65 ca.

L'appartement, plus amplement décrit dans le  
procès-verbal descriptif annexé au cahier des  
conditions de la vente, comporte : pièce de vie  
avec cuisine ouverte, dégagement, chambre,

salle d'eau et WC.

Sa superficie loi Carrez est de **35,05 m<sup>2</sup>**.

Ainsi qu'il résulte du PV descriptif annexé au  
cahier des conditions de la vente, à la date du  
01/07/2025 l'appartement était occupé par un  
locataire moyennant le loyer mensuel de 870  
euros, plus 30 euros au titre des charges, suivant  
bail meublé en date du 18/02/2025, d'une durée  
d'un an à compter du 18/02/2025, reconductible  
tacitement pour la même durée et dans les

mêmes conditions.

Il conviendra de se reporter au cahier des conditions de la vente pour plus de précisions concernant le bien mis en vente et la situation locative.

A ce jour, l'appartement serait libre de toute occupation, d'après les déclarations du gérant de la société propriétaire.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de la situation d'occupation actuelle du bien.

Le syndic bénévole déclaré de la copropriété est

Pour permettre l'application des dispositions de l'article L 721-1-3° du Code de la Construction et de l'Habitation, le poursuivant a interrogé le syndic de la copropriété, lequel ne lui a pas encore répondu à ce jour.

#### **A LA REQUETE DE :**

La **LYONNAISE DE BANQUE**, société anonyme à conseil d'administration au capital de 260.840.262 euros, dont le siège social est à LYON (69001), 8 rue de la République, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON, et identifiée sous le numéro SIREN 954 507 976, représentée par son Directeur Général y domicilié,

**Poursuivant la vente**, pour laquelle domicile

est élu à MARSEILLE (6ème), 11 A rue Armény, au cabinet de **Me Jeanne GIRAUD**, avocat au barreau de ladite ville, associée au sein de la SELARL ROUSSEL-CABAYE ET ASSOCIES, qui se constitue pour elle et la représente.

#### **Les enchères sont recevables uniquement :**

\* si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,

\* si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000,00 euros, établi à l'ordre de : **Madame le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE**.

Pour consulter le cahier des conditions de la vente, il convient de s'adresser au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h.

Pour tous renseignements s'adresser à **Me Jeanne GIRAUD**, avocat (04.91.33.14.59), les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 15 h, ou consulter le site internet du cabinet : **[www.rousselecabaye.fr](http://www.rousselecabaye.fr)**, ainsi que le site : **<https://avoventes.fr>**

A Marseille, le 10 mars 2026

**Me Jeanne GIRAUD**